

Mars bleu

Cancer colorectal : détecté à un stade précoce, il se guérit 9 fois sur 10

Domaine(s) :

- Santé

Le cancer colorectal, ou cancer du côlon-rectum, touche chaque année plus de 43 000 personnes en France (dont environ 23 000 hommes et 20 000 femmes). Il est responsable de plus de 17 000 décès par an.

Pourtant, détecté tôt, un cancer colorectal se guérit 9 fois sur 10.

Dépister ce cancer est simple grâce au test immunologique. Ce test rapide et efficace, est à faire chez soi. Il s'adresse aux femmes et aux hommes, de 50 à 74 ans, invités tous les 2 ans par courrier au programme national de dépistage du cancer colorectal et ne présentant ni symptômes, ni antécédents personnels ou familiaux de polype, de cancer ou de maladie touchant le côlon ou le rectum, ni facteurs de risque particuliers.

Le test de dépistage en pratique

Le test de dépistage du cancer colorectal se réalise chez soi. Son efficacité, combinée à une utilisation simple et rapide, en font un **outil fiable pour détecter un éventuel cancer à un stade débutant**. Le test permet même de détecter une lésion précancéreuse qui sera alors traitée avant qu'elle n'évolue en cancer.

En pratique, il existe 3 façons de se le procurer :

- sur le site monkit.depistage-colorectal.fr [1]. Muni de l'invitation, adressée par courrier par les centres régionaux des dépistages des cancers aux personnes concernées (et qui comporte un numéro nécessaire à la commande), chacun peut commander le test en ligne et le recevoir directement à domicile. Après avoir répondu à quelques questions, et en l'absence de risques particuliers, la [commande pourra être validée](#) [2] ;
- chez un médecin (médecin traitant, gastroentérologue, gynécologue et médecin d'un centre d'examen de santé (CES) de l'Assurance Maladie). Après un échange sur d'éventuels facteurs de risque, le médecin s'assure que le test est bien le dépistage adapté puis le remet à son patient ;
- chez un pharmacien participant à l'opération. Le pharmacien, qui a reçu une formation spécifique, [s'assure que le test est le dépistage adapté à la personne qui en fait la demande puis lui remet le test](#) [3].

Le test est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais pour la personne concernée.

En savoir plus sur le cancer colorectal sur ameli.fr [4] et sur e-cancer.fr [5]

À VOIR AUSSI :

[Dépistage des cancers](#) [6]

Mis à jour le 10/03/23

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/cancer-colorectal-detecte-stade-precoce-il-se-guerit-9-fois-sur-10>